



*Préservez  
notre patrimoine,  
témoin de notre  
histoire, pour  
les générations  
futures*

L'Eglise Saint Etienne de Faux la Montagne, espace tant culturel que culturel, chargé d'histoire depuis le XII<sup>e</sup> siècle, a bénéficié d'un vaste programme de restauration lancé en 2007. L'inauguration de cette première phase de travaux en 2009 a permis de constater la réussite de ce programme de restauration des parties extérieures de l'église, notamment en redécouvrant la couleur rose du granite des pierres de construction.

Forte de ce succès, la commune souhaite aujourd'hui démarrer une nouvelle tranche de travaux pour achever les extérieurs et mener une réfection complète à l'intérieur de l'édifice, afin de redonner toute sa splendeur à notre Eglise communale du XII<sup>e</sup> siècle inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1963. ■

*Ainsi la fin des travaux de rejointoiement des façades extérieures, mais surtout des travaux d'assainissement total de l'édifice, de rénovation intérieure comprenant à la fois un vitrail, le traitement du tabernacle attaqué par les insectes xylophages, des voûtes et des parois dégradées par l'humidité, de chauffage, de remise aux normes électriques, d'éclairage extérieur ainsi que la restauration d'une vierge à l'enfant du XVII<sup>e</sup> siècle, vont être engagés pour un montant global estimé à 345 640 € H.T.*

*A cette occasion, les habitants, les associations, les entreprises locales et les amis de la commune sont invités à se mobiliser dans le cadre d'un appel au Mécénat Populaire mis en place en partenariat avec la Fondation du Patrimoine en Limousin, afin de réunir les fonds nécessaires, pour compléter les aides publiques. Tout don, même le plus modeste, est important et significatif. Par avance, nous vous disons un très grand merci pour votre soutien dans la sauvegarde de notre patrimoine, témoin de notre histoire pour les générations futures !*

Si vous souhaitez apporter votre aide à ce projet soutenu par les partenaires publics et la Fondation du Patrimoine, complétez le bulletin ci-contre, accompagné de votre don. En retour, vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de bénéficier de l'économie d'impôt prévue par la loi.

Merci à tous ceux qui feront un geste.

Pour plus de simplicité, faire des économies et préserver l'environnement, faites un don sur Internet : [www.fondation-patrimoine-limousin.com](http://www.fondation-patrimoine-limousin.com)

**APPEL  
AU MECENAT  
POPULAIRE**

**Faux-la-Montagne**  
le Bourg - 23 340  
Tél.: 05 55 67 92 15

FONDATION  
  
PATRIMOINE

Préservez aujourd'hui l'avenir

OUI, je fais un don de ..... euros pour la sauvegarde de l'Eglise de Faux-la-Montagne, j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas, et je bénéficie d'une économie d'impôt avec mon reçu fiscal pour l'année en cours :

**Particulier soumis à l'IRPP :**  
66% de réduction d'impôts, dans la limite de 20% de mon revenu imposable  
Exemple :  
un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôts

**Entreprise :**  
60% de crédit d'impôt, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires  
Exemple :  
un don de 300€ = 180€ d'économie d'impôts

**Particulier soumis à l'ISF :**  
75% de réduction d'impôts, dans la limite de 50 000 €  
Exemple :  
un don de 1 000 € = 750 € d'économie d'impôts

NOM - Prénom .....  
Dénomination sociale de l'entreprise .....  
Profession ..... Date de naissance ..... / ..... / .....  
Adresse .....  
Tel - Mobile - Mail .....  
Fait à ..... Le ..... / ..... / .....  
Signature: .....

Merci de libeller votre chèque à Fondation du Patrimoine - Eglise de Faux-la-Montagne. Ce document accompagné de votre règlement est à adresser à l'adresse suivante :  
Fondation du Patrimoine de la Creuse  
La Bachellerie du Midi BP 6 - 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Si vous avez de la famille, des amis, qui souhaitent s'associer à ce projet de sauvegarde du patrimoine populaire de proximité et qui habitent en dehors de la commune, merci de bien vouloir nous communiquer leurs coordonnées, afin de pouvoir leur adresser l'information nécessaire





APPEL  
AU MECENAT  
POPULAIRE



PARTICIPEZ À  
LA RESTAURATION DE

# L'ÉGLISE DE FAUX-LA- MONTA GNE

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

Préservez aujourd'hui l'avenir

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

Préservez aujourd'hui l'avenir

#### Fondation du Patrimoine de la Creuse

Sophie Montazeaud - Chargée de mission

T : 05 55 08 17 52

M. : creuse@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine-limousin.com

#### Mairie de Faux la Montagne

Le Bourg

23 340 Faux La Montagne

05 55 67 92 15

mairie.faux-la-montagne@wanadoo.fr

Cette campagne de Mécénat Populaire est réalisée  
avec le concours de l'A.S.E.S.E.:

#### Association pour la sauvegarde de l'Eglise St-Etienne

Mairie de Faux la Montagne

23 340 Faux La Montagne

05 55 32 49 14 - 05 55 67 90 46

asesefaux@orange.fr

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 30 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 5% du montant des autres dons.

